

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE CREHEN**

SEANCE DU 6 OCTOBRE 2026

L'an deux mille vingt-six, le six octobre, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de CREHEN, régulièrement convoqué le trente septembre, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie, sous la présidence de Madame Marie-Christine COTIN, Maire.

PRÉSENTS : **Mme Marie-Christine COTIN (absente de 21h à 21h50), Maire**
Mmes DETOT, EVEN, GOURGAN, LAIGO, LEROY, LONCLE,
PICOUT et RENOUD.
MM. BEAUNE, BOURGET (arrivé à 20h15), CAILLÈRE, DOS,
MACE ALAIN, MACE ANTHONY, RICHARD et
VALLARINO.

ABSENTS EXCUSÉS : **Mme LEVAVASSEUR (donne procuration à Mme LEROY), M.**
MICHEL (donne procuration à Mme COTIN)

--- ==0== ---

DEMANDE D'AUTORISATION D'UTILISATION DU DOMAINE PUBLIC COMMUNAL

Monsieur Alain Macé, adjoint au Maire informe les membres du Conseil Municipal que dans le cadre de la vente du bar « Le Menhir » de Créhen, il convient de prendre une nouvelle délibération permettant aux nouveaux propriétaires de disposer des tables et des chaises en terrasse.

Cette occupation du domaine public communal sera conditionnée par un arrêté du Maire qui détaillera les espaces publics destinés à accueillir les chaises et les tables de l'établissement.

Cette autorisation est précaire et peut être révoquée à tout moment par la personne publique propriétaire. Ce tarif pourra s'appliquer aux autres commerces de la Commune.

Il est proposé de fixer le droit de terrasse pour les commerces de Créhen à un tarif annuel de 1 €.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal fixe le droit de terrasse pour les commerces de la commune de Créhen au tarif annuel de 1 €.

*Délibéré en séance,
les jour, mois et an susdits
Pour extrait conforme
Le Maire,*


Marie-Christine COTIN.